



Prérequis

Avoir déjà suivi une formation Galpe de base et être à jour sur les évolutions réglementaires



Public destinataire

Gestionnaires et cadres RH



Votre formateur

Expert métier et spécialiste du logiciel Galpe



Pédagogie

Explications théoriques et pratiques par le formateur



Modalités d'évaluation

Exercices et cas pratiques



Sessions en présentiel

Durée : 1 jour

- Le 27 septembre 2022



Tarif

680,00 € Net/Personne - Déjeuner inclus
(Exonération TVA)



Inscriptions

Service Formation

Par mail : formation@info-decision.fr

Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur
www.info-decision.fr

Objectif

Avoir une meilleure maîtrise des fonctionnalités de Galpe notamment des mécanismes nouveaux introduits par les nouvelles modalités du 1er octobre 2021.

Problématique de la formation

Galpe est un progiciel en constante évolution. En plus d'optimiser l'utilisation de Galpe, une meilleure maîtrise de ses fonctionnalités pour des thématiques, telles que :

- Mise en œuvre des modalités d'attribution des allocations
- Procédure de re-calculation de paye, corrections d'un dossier, trop-perçus...

Programme

1 - Mise en œuvre des modalités d'attribution des allocations depuis le 1er octobre 2021

- **Rappels : définitions des différentes modalités d'ouverture de droits**
- **La reprise du paiement des allocations chômage**
 - Conditions de la reprise
 - Mise en application dans le progiciel Galpe
- **Le droit d'option**
 - Conditions d'exercice du droit d'option
 - Information de l'allocataire
 - Mise en application dans le progiciel Galpe
- **Le rechargement**
 - Conditions du rechargement
 - Débiteur
 - Mise en application dans le progiciel Galpe
- **La perte d'une activité conservée et la révision du droit**

2 - La procédure de re-calculation de paye - corrections d'un dossier - trop-perçus

- Les types d'erreurs et modalités de correction
- Le mécanisme du re-calculation de paye

3 - Constitution d'un dossier avec les modalités du 01er octobre 2021

- Les périodes hors contrat de travail à prendre en compte
- La reconstitution des rémunérations

4 - Cas pratique

5 - Questions diverses

6 - Evaluation de la prestation de formation